

LES HOMMES D'AFFAIRES DE LA RENAISSANCE ET L'“ESPRIT DU CAPITALISME”

L'exemple de la lettre de change

L'Expansion Médiévale (de l'an Mil au XIV^{ème} siècle) se caractérisa, entre autres, par un important renouveau des activités commerciales, depuis le niveau des colporteurs et du petit commerce local, jusqu'à celui des gros négociants en charge des flux à long rayon, principalement le long de l'axe reliant l'Italie du Nord à la Flandre. Pour autant, et même à l'échelle des flux “internationaux”, les activités commerciales médiévales se développèrent dans un univers de contraintes de tous ordres, (techniques, monétaires, réglementaires, ecclésiastiques, organisationnelles, mentales...) que, globalement, les marchands médiévaux acceptaient comme des données intangibles.

Dans le cadre des bouleversements et redéfinitions qui affectèrent l'Europe du XIV^{ème} au XVI^{ème} siècles,¹ les *Hommes d'Affaires de la Renaissance* (HAR), constituant une minorité au départ infime de la classe marchande, vont progressivement mais radicalement transformer leur rapport aux contraintes. De façon quelque peu triviale, on pourrait dire qu'il ne s'agit plus pour eux, de développer leurs activités et leurs gains dans un univers de contraintes intangibles, mais au contraire d'échapper à celles-ci ou de les repousser, par quelque moyen que ce soit, afin de laisser libre cours à l'accumulation du capital.

On se propose ici, dans la perspective initiée par Fernand Braudel, de mettre en évidence l'ingéniosité et la créativité que déployèrent les HAR, pour élargir, contourner, dépasser, supprimer, les contraintes de tous ordres entravant le développement de l'accumulation du capital.² Cette créativité institutionnelle, conventionnelle, comportementale, organisationnelle et technique, visant à façonner et à transformer la réalité matérielle dans le seul souci de répondre aux nécessités de l'accumulation, constitue ce que nous appellerons *l'esprit du capitalisme*, dont les HAR, en tant que groupe,³ étaient porteurs.

Si cette créativité concrète occupe une place éminente dans l'émergence du capitalisme, c'est qu'elle est le vecteur par lequel se matérialise, dans l'ordre social, la logique d'accumulation du capital.

Avec les HAR, les impératifs de l'accumulation commencent, très “localement”, à façonner l'organisation sociale et les comportements individuels ; avec les HAR, commencent à s'esquisser et à s'affirmer des comportements, des relations, des règles, des conventions, des institutions... tous éléments, produits de la longue durée, et que l'économie pure ignore, en les considérant, au moins implicitement, comme naturels, universels ou immanents à son *homo economicus*.⁴

¹ « La vision du monde et les modes de la vie, les conditions matérielles comme les approches spirituelles, les sentiments individuels comme les équilibres collectifs, tout cela n'a pas simplement évolué ; c'est d'un bouleversement général qu'il s'agit. » (J. F. Bergier. In : Margolin, 1977, p 13)

² « Insistons sur cette qualité essentielle pour une histoire d'ensemble du capitalisme : sa plasticité à toute épreuve, sa capacité de transformation et d'*adaptation*. S'il y a, comme je le pense, une certaine unité du capitalisme, (...) c'est là qu'il faut, en première instance, la situer et l'observer. » (Braudel, 1979. Tome 2, p 382)

³ C'est pourquoi on parle d'“esprit du capitalisme” et non d'“esprit capitaliste”, terme qui renverrait aux mentalités individuelles des HAR.

⁴ « Toutes les capacités et les dispositions que la théorie de l'action rationnelle accorde libéralement à son “acteur” abstrait ne peuvent s'acquérir que dans certaines conditions économiques et sociales bien définies. » (Bourdieu, 1992, p 100)

« L'individuel s'est fondu dans le social parce que ce dernier était déjà présent avant tout échange dans la conscience de l'individu isolé. » (Aglietta, Orléan, 1982, p 31)

Rendre compte de l'ingéniosité et de la créativité des HAR impose d'entrer un tant soit peu dans les détails ; seule une étude un peu précise des contraintes, adaptations et innovations, peut permettre d'appréhender concrètement l'*esprit du capitalisme* à travers les comportements, activités, règles, institutions et organisations des HAR. Dès lors, étant donné la multiplicité et la diversité des innovations de toute nature que ceux-ci développèrent, il convient nécessairement, dans le cadre de cette communication, de se limiter à un champ relativement étroit.

Dans cette perspective, on s'intéressera à la lettre de change et à ses prolongements. D'une part, parce qu'elle est, à la fois, instrument de paiement, de change et de crédit, trois "domaines" centraux dans le processus d'accumulation par l'échange qui fonde le capitalisme commercial des origines⁵ ; d'autre part, parce qu'elle est une illustration particulièrement riche de l'ingéniosité et de l'inventivité collectives des HAR.

Après avoir rappelé les obstacles et contraintes de tous ordres qui, à la fin du Moyen Age, pesaient sur l'organisation des paiements, du change et du crédit, et entraînaient ainsi le *grand commerce* que privilégiaient les HAR, on montrera comment les lents développements de la lettre de change et de ses prolongements leur permirent de contourner ces contraintes, pour "donner de l'air" à l'essor de leurs activités. Afin de présenter de façon progressive et cohérente le *système* complexe ainsi élaboré, on distinguera les apports de la lettre de change et de ses perfectionnements en matière de paiements à distance, de ceux en matière de crédit.⁶

Un univers de contraintes

Le *grand commerce*, ou commerce au loin, fut, de la Renaissance au XVIII^{ème} siècle, le champ d'activités privilégié des hommes d'affaires, le domaine de prédilection du capitalisme commercial. Son accélération décisive, avec les grandes découvertes de la Renaissance, fut sans doute la manifestation la plus visible de l'émergence du capitalisme.⁷ Or, dès l'Expansion Médiévale, l'essor du commerce à long rayon fut en permanence contrarié par un certain nombre de contraintes pesant sur l'organisation des paiements associés à ce type d'échanges. Dans la mesure où le troc marchandise contre marchandise n'était que rarement possible ou adéquat, l'essor du grand commerce supposait la multiplication du nombre et de la valeur des paiements à distance, ce que les conditions monétaires de l'époque rendaient très problématique.

Comme les paiements s'effectuaient alors presque exclusivement en espèces métalliques, le grand commerce se trouvait confronté à des problèmes très concrets, tels que le poids, l'encombrement et les difficultés diverses alors liées au transport, sur de longues

⁵ « Avec la lettre de change ce n'est rien de moins que l'invention du capitalisme. (...) En tant qu'instrument de transfert de dette, elle est source d'un dynamisme monétaire privé qui est à l'origine du capitalisme. » (Aglietta, Orléan, 2002, p 141, 142)

Michel Aglietta et André Orléan ayant récemment insisté sur la place éminente de la lettre de change et de ses prolongements dans l'émergence du capitalisme, il convient de préciser que la perspective ici adoptée diffère sensiblement de la leur, même si la complémentarité et les convergences apparaissent évidentes. D'un point de vue "technique", alors qu'Aglietta et Orléan appréhendent la lettre de change avant tout du point de vue de la monnaie et du change, l'optique ici adoptée est plutôt centrée sur les paiements et le crédit ; elle est aussi plus proche du concret. Plus généralement, la lettre de change n'est pas ici envisagée comme l'élément décisif de la mutation monétaire qui fonde l'émergence du capitalisme, mais comme l'une, certes éminente, des multiples innovations portées par les HAR, et dont la combinaison constitue l'émergence du capitalisme.

⁶ Cette démarche, visant à éclairer du mieux possible l'ingéniosité et la créativité des HAR, induit deux biais, courants en analyse de longue durée : d'une part une certaine prise de distance avec la chronologie *stricto sensu*, et surtout, une tendance à estomper le foisonnement, les tâtonnements et les voies sans issue, donnant ainsi au processus d'innovation une cohérence et une homogénéité quelque peu artificielles.

⁷ « Le commerce au loin a, sans doute, tenu le premier rôle dans la genèse du capitalisme marchand, il en fut longtemps l'ossature. » (Braudel, 1979. Tome 2, p 355)

distances, de grandes quantités de pièces ou de lingots. A cela s'ajoutaient, bien entendu, les risques encourus du fait de la sécurité très relative des routes terrestres et maritimes, ainsi que des délais considérables, dûs à la lenteur des transports de l'époque, et qui tendaient, de fait, à estomper la frontière entre paiement à distance et crédit.

Par ailleurs, l'essor des paiements associés au grand commerce pâtissait d'une pénurie chronique de métaux "monétaires", et donc de moyens de paiement. Au moins jusqu'au milieu du XV^{ème} siècle, cette pénurie demeura une contrainte lourde ; elle fut alors atténuée par la production des mines d'argent et de cuivre d'Europe Centrale, et en particulier du Tyrol, ainsi que par l'or de l'aventure portugaise le long des côtes occidentales de l'Afrique. Ce n'est cependant qu'au XVI^{ème} siècle, que la pénurie laissera progressivement place à l'abondance, avec l'or des Caraïbes, puis l'argent du Mexique et du Potosi.

Parallèlement, du fait du tri-métallisme (or-argent-cuivre), de l'éparpillement de la frappe monétaire, et des manipulations dont les titres des monnaies faisaient régulièrement l'objet, et qu'encourageait la pénurie, on comptait à l'échelle de l'Europe plusieurs centaines de pièces différentes en circulation. Si, bien sûr, les HAR échappèrent partiellement à cet éparpillement en sélectionnant, pour leurs activités, quelques monnaies d'or ou d'argent dominantes à l'échelle régionale, ils n'en étaient pas moins confrontés en permanence au problème du change, de sa complexité et de son instabilité.⁸

Enfin, l'essor du grand commerce souffrait, naturellement, des contraintes particulièrement lourdes pesant sur le crédit. D'une part, depuis le Haut Moyen Age, la condamnation ecclésiastique du prêt à intérêt, largement relayée par les pouvoirs administratifs, et bien qu'imparfaitement respectée, entravait le développement des activités économiques d'envergure.⁹ D'autre part, l'absence d'intermédiation financière interdisait tout "système", ne laissant place qu'à des opérations ponctuelles.¹⁰

⁸ Instabilité liée, entre autres, aux variations du titre des monnaies, et à celles du rapport or/argent, lequel en outre, n'était pas forcément identique, à un instant donné, dans toutes les régions de l'économie-monde occidentale.

⁹ Le prêt à intérêt fut officiellement interdit par l'Eglise dès les conciles d'Elvire (300) et de Nicée (325), mais en Occident, cette interdiction ne fut relayée, dans le domaine administratif, que par Charlemagne et ses successeurs, à travers différents capitulaires. Sans doute le nombre croissant des entorses à la règle explique-t-il la réaction de la fin du XIII^{ème} et du début du XIV^{ème} siècles : multiplication des procès et des sanctions, tandis qu'en 1311, Clément V, le premier pape avignonais, demandait à tous les souverains chrétiens de réaffirmer l'interdiction du prêt à intérêt.

¹⁰ On peut noter que l'intermédiation se développa d'abord à l'échelle des paiements locaux. Au XIII^{ème} siècle, l'essor commercial, conjugué au morcellement monétaire, engendra la présence, dans toutes les grandes villes marchandes, de quelques dizaines de changeurs. Peu à peu, ces changeurs acceptèrent des dépôts, puis se mirent à procéder à des virements, sous forme de jeux d'écriture, dans leurs livres de comptes. C'est ainsi qu'au XIV^{ème} siècle, en Italie du Nord, se développèrent les "banques d'écriture". Dès lors que les différents banquiers d'une place disposèrent de comptes les uns chez les autres, on vit se développer, à l'échelle locale, des systèmes de paiements avec intermédiation permettant une grande économie de mouvements d'espèces métalliques.

Payer à distance

C'est avec le *contrat de change* que s'amorce, au XIII^{ème} siècle, le long processus d'innovation¹¹ qui allait peu à peu permettre de contourner ou de dépasser la plupart des contraintes pesant sur les paiements à distance.

A la base, le contrat de change, est un acte signé devant notaire, et qui scelle, entre deux agents, un accord "mettant en jeu" deux monnaies, deux instants et deux lieux. Par exemple : à Florence, un agent X verse une certaine quantité de florins d'or à un agent Y, celui-ci s'engageant en retour à payer (à "rembourser") une quantité définie de gros d'argent, à Bruges, et à une date fixée ; grâce à l'intermédiation de l'agent Y, l'agent X est ainsi en mesure, depuis Florence, de payer quelqu'un à Bruges, sans avoir à se préoccuper du mouvement des espèces et du change.

Bien entendu, un tel contrat n'a d'intérêt que dans la mesure où il ne se limite pas à reporter sur l'agent Y la charge de l'opération de change et du transport des pièces. Pour cela, la solution la plus élémentaire consiste, pour l'agent Y, à utiliser les florins reçus pour acheter, à Florence, des marchandises qui seront transportées à Bruges, où elles seront revendues contre des gros de Flandre, lesquels permettront de réaliser le paiement final. On observe ainsi que, même dans sa forme la plus rudimentaire, le contrat de change permet une certaine autonomie de la circulation monétaire à long rayon par rapport aux mouvements d'espèces métalliques, et qu'il est, intrinsèquement, à la fois instrument de paiement, de change et de crédit.

Pour peu que les relations entre deux places commerciales deviennent suffisamment intenses pour se traduire par de multiples paiements croisés, et qu'existent, sur chaque place, quelques intermédiaires importants traitant un nombre significatif de contrats de change, il devient particulièrement intéressant, pour ces intermédiaires, de se rencontrer de temps en temps, à l'occasion de foires de marchandises,¹² afin de procéder à des compensations. Ainsi, pour reprendre l'exemple mentionné, des intermédiaires florentins et des intermédiaires brugeois peuvent-ils échanger leurs engagements respectifs, évitant ainsi bien des mouvements inutiles d'espèces métalliques. Même le paiement en espèces du solde des compensations peut être évité, grâce au système du *dépôt*, qui consiste, pour deux intermédiaires, à signer un contrat de change, dans lequel le solde des compensations apparaît comme le versement d'un intermédiaire à l'autre, le second s'engageant à en effectuer le remboursement, dans une monnaie définie, lors d'une prochaine foire.

A partir du XIV^{ème} siècle et de l'Italie du Nord, le recours de plus en plus fréquent au contrat de change, pour la réalisation des paiements à distance, conduisit à des évolutions qui en facilitèrent et en uniformisèrent l'usage.¹³ D'une part, le contrat très détaillé et signé devant notaire céda peu à peu la place à une simple lettre. D'autre part, la *lettre de change* fit de plus en plus systématiquement appel à une double intermédiation, mettant ainsi en jeu quatre acteurs distincts : le *donneur*, qui, résidant d'une place, désire réaliser un paiement sur une autre place ; le *tireur*, intermédiaire sur la place initiale, et qui encaisse la somme versée par le donneur ; le *tiré*, intermédiaire sur la place finale, et qui, à l'échéance et dans la monnaie initialement prévues, verse la somme fixée au *bénéficiaire*, ultime destinataire de l'opération.

11 Sans doute convient-il de souligner que bon nombre des instruments qui vont être évoqués ne sont pas de "pures" inventions de l'Europe de la Renaissance, et que, sous des formes souvent plus embryonnaires, ils avaient été utilisés auparavant dans d'autres économies-monde, et en particulier dans le monde musulman. De ce point de vue, l'originalité ou la "nouveauté" de la Renaissance européenne réside plus dans la systématisation de l'intermédiation et dans le degré de perfectionnement, l'articulation et l'utilisation à grande échelle des différents instruments, que dans chaque instrument en tant que tel.

12 On peut rappeler à cet égard la grande prospérité dont jouirent, au XIII^{ème} siècle, les foires de Champagne (Troyes, Bar sur Aube, Lagny sur Marne, Provins), situées à mi-chemin des deux pôles les plus dynamiques de l'économie-monde européenne.

13 Voir en particulier : de Roover (1953).

A charge, bien sûr, pour le tireur et le tiré, de s'organiser pour compenser, d'une façon ou d'une autre, le crédit du premier et le débit du second.

L'usage de la lettre de change à double intermédiation, ou *change tiré*, tendit à se généraliser au XV^{ème} siècle, au fur et à mesure que se renforçaient les réseaux internationaux de succursales, filiales, agents ou commissionnaires, développés par les hommes d'affaires de premier plan. En effet, dans la perspective de la circulation monétaire à long rayon, le change tiré est d'autant plus efficace que les compensations sont aisées, et donc que les relations entre tireur et tiré sont étroites ou directes. De ce point de vue, les grandes sociétés disposant de représentations sur toutes les places commerciales importantes, offraient bien des facilités. Par exemple, pour les paiements de Florence à Bruges, et inversement, le recours aux services d'une grande maison internationale telle que celle des Médicis, limitait l'essentiel de la circulation monétaire à de simples jeux d'écriture. Pour les paiements de Florence à Bruges, la maison-mère de Florence faisait office de tireur, et la filiale de Bruges de tiré ; bien sûr, les rôles étaient inversés pour les paiements de Bruges à Florence. Les paiements réalisés à Bruges, par la filiale, pour le compte de la maison-mère, étaient ainsi directement compensés par les paiements réalisés à Florence, par la maison-mère, pour le compte de sa filiale brugeoise. Et quand bien même l'existence d'un déséquilibre persistant conduisait à organiser périodiquement des mouvements d'espèces, ceux-ci étaient sans commune mesure avec le montant global des paiements réalisés.

Ainsi, la systématisation de la double intermédiation et le recours aux grands réseaux internationaux, en permettant d'éviter les détours et délais qu'imposait l'organisation des compensations lors de la tenue des grandes foires de marchandises, amélioraient-ils sensiblement l'efficacité de la lettre de change, du point de vue de l'organisation des paiements à distance et de la circulation monétaire à long rayon. Pour fournir un ordre de grandeur de l'économie de mouvements d'espèces que le change tiré et les compensations autorisaient, on peut citer le cas d'un homme d'affaires génois du milieu du XV^{ème} siècle, Giovanni Piccamiglio, qui, en un peu moins de quatre ans, et toutes "destinations" confondues, réalisa des opérations de change tiré pour un montant total de 160 000 lires, les flux en numéraire ne portant que sur 12 000 lires, soit 7,5% du total.¹⁴

Un nouveau pas, dans l'émancipation de la circulation monétaire à long rayon par rapport aux mouvements d'espèces, fut franchi avec l'endossement des lettres de change et la montée en puissance de pures foires de paiements.

L'endossement des lettres de change, apparu en Italie au début du XV^{ème} siècle, et dont l'usage se généralisa peu à peu aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles, élargit très sensiblement les possibilités de compensation, jusque-là limitées à des transactions directes entre deux intermédiaires. En permettant le passage de main en main des lettres de change, il rendait en effet possibles des procédures de compensation mettant en jeu un nombre a priori illimité d'intermédiaires, et tendait à faire de la lettre de change un véritable substitut à la monnaie métallique. Alors que le volume des paiements à distance ne cessait de s'accroître, la pratique de l'endossement ouvrait ainsi la voie à l'émergence d'un système global de compensation.

C'est ce que traduisit le développement progressif de pures foires de paiements, telles celles de Lyon, de Besançon, de Plaisance ou de Medina del Campo, au cours desquelles, grâce à un jeu complexe de virements, d'endossements et de compensations, de grands hommes d'affaires européens soldaient, à intervalles réguliers et avec un minimum de mouvements d'espèces, une part croissante des paiements internationaux. C'est ainsi, qu'évoquant l'activité des foires lyonnaises au début du XVII^{ème} siècle, un observateur soulignait que « se paye quelquefois sans débourser un denier, un million de livres en une seule matinée ».¹⁵ Plus précisément, à la fin du XVI^{ème} siècle, sur les foires de Plaisance où les grands hommes d'affaires génois régnaien en maîtres, il se "traitait", chaque année, lors des

14 Voir : Favier, 1987, p 187.

15 Claude Boyer. L'arithmétique des marchands. Lyon. 1630. Cité par R. Gascon, in : Braudel, Labrousse. 1977 (1993), tome 1, p 282.

quatre foires trimestrielles, jusqu'à près de 50 millions d'écus de marc,¹⁶ soit plus de sept fois le montant total des frappes monétaires réalisées par le royaume de France entre 1498 et 1577.¹⁷

Ainsi, avec le rayonnement des grandes foires de paiements, les améliorations et adaptations successives, dont le contrat de change traditionnel avait fait l'objet, débouchaient-elles, à la fin de la Renaissance, sur un système de paiements internationaux suffisamment souple et autonome par rapport aux mouvements d'espèces métalliques, pour faire face, en dépit des multiples contraintes et difficultés, à l'essor du grand commerce, qui se jouait désormais à l'échelle planétaire.

Masquer l'intérêt

On a vu que la lettre de change, en tant qu'instrument de paiement à échéance, recelait, par nature, des potentialités d'instrument de crédit, et ce, dès l'Expansion Médiévale. Reprenons l'exemple précédemment retenu pour la présentation du contrat de change : lorsque l'agent Y utilise les florins reçus pour acheter, à Florence, des marchandises qu'il revendra à Bruges, contre des gros d'argent, le contrat de change n'est, pour lui, ni plus ni moins qu'un instrument de financement à crédit d'une entreprise commerciale. De la même façon, le dépôt, ce contrat de change plus ou moins fictif qui permettait de reporter de foire en foire le solde des compensations, constituait, de fait, un crédit de trésorerie pour l'intermédiaire débiteur. Ce n'est cependant qu'à partir du XV^{ème} siècle, que se développèrent des pratiques permettant de faire de la lettre de change un pur instrument de crédit, longtemps camouflé en instrument de change afin de ne pas remettre ouvertement en cause la condamnation ecclésiastique du prêt à intérêt. Avant de souligner l'ingéniosité, la souplesse et l'efficacité du système de crédit ainsi élaboré par les hommes d'affaires de la Renaissance pour contourner la "contrainte ecclésiastique", il est nécessaire de rappeler les principales spécificités des mécanismes de change de l'époque. Dans un souci de simplification, on s'en tiendra à un marché des changes mettant en jeu deux places (Florence, Bruges) et deux monnaies (florin, gros de Flandre).

La caractéristique la plus originale des mécanismes de change de la Renaissance résidait dans l'existence, au-delà des variations globales du taux de change entre deux monnaies, d'un écart de cours persistant entre les deux places correspondantes : le cours d'une monnaie était toujours plus élevé sur "sa" place que sur les autres.¹⁸ Par exemple, si à un instant donné le florin s'échangeait à Florence contre 51 gros de Flandre, à Bruges, on n'obtenait que 49 gros pour un florin. L'existence de ces écarts de cours persistants est généralement présentée, d'une manière quelque peu évasive, comme liée aux impératifs de l'équilibre du marché dans les conditions concrètes de l'époque,¹⁹ ou comme le résultat d'un

16 Voir : Braudel, 1966 (1986), tome 1, p 461.

17 Au cours de cette période de quatre-vingts ans, les frappes monétaires dans le royaume de France s'élèveront à près de 20 millions de livres tournois, (Voir : Braudel, Labrousse. 1977 (1993), tome 1, p 275) et à cette époque, un écu de marc valait approximativement trois livres tournois.

18 Dans la pratique, le taux de change entre deux monnaies s'exprimait de la même façon sur les deux places. A Bruges, à Florence ou ailleurs, le rapport florin/gros s'exprimait toujours sous la forme 1 florin = x gros. Ainsi, par rapport au gros de Flandre, la monnaie de Florence cotait toujours et partout au certain, et par rapport au florin florentin, la monnaie de Bruges cotait toujours et partout à l'incertain. On disait de Florence qu'elle "donnait" le certain à Bruges. D'une façon générale mais pas systématique, la place donnant le certain à l'autre était celle qui, au moment où s'était fixé l'usage, jouissait d'une balance excédentaire des échanges et des paiements. Du fait de certaines ambiguïtés régnant à ce sujet parmi les historiens, on peut rappeler que le "choix" de la place donnant le certain à l'autre n'introduisait aucune dissymétrie et n'avait de ce fait aucune influence sur les mécanismes qui vont être décrits.

19 Voir, par exemple : Delumeau, 1967 (1984). p 214.

accord général entre hommes d'affaires.²⁰ On observera, plus précisément, que la lettre de change étant aussi un instrument de crédit, marché des changes et marché des fonds prétables tendaient à se confondre, et que ces écarts de change n'étaient, au fond, que l'expression de taux d'intérêt.

Si elle permettait d'éviter les mouvements d'espèces, la lettre de change ne modifiait pas sensiblement les délais qu'imposaient alors les paiements à distance. Au temps nécessaire pour que parvienne au tireé l'ordre de paiement expédié par le tireur, s'ajoutait en effet l'*usance*, délai accordé au tireé pour réunir la somme nécessaire au paiement final.²¹ A titre d'ordre de grandeur, l'*usance* était en général de deux mois, pour les lettres de change entre l'Italie du Nord et la Flandre. Dans un tel cadre, il suffisait que, dans un délai donné à partir du moment où la lettre lui était présentée, le tireé refuse d'effectuer le paiement et "renvoie" au tireur l'ordre de rembourser le donneur,²² pour que toute l'opération se transforme en un crédit, accordé au tireur par le donneur, pour une durée couvrant le délai de refus, l'*usance* du remboursement et les temps de transmission des ordres. Dès lors que le cours de chaque monnaie était plus élevé sur "sa" place, les opérations de change et l'aller-retour fictifs qui résultaient d'une telle pratique, conduisait à ce que le tireur rembourse finalement au donneur une somme supérieure à celle qu'il avait initialement reçue. Supposons ainsi, qu'à Florence, un donneur dépose 1000 florins auprès d'un tireur, dans le but officiel de réaliser un paiement, en gros de Flandre, à Bruges. En l'absence de tout frais ou commission, le cours étant, à Florence, de 51 gros pour un florin, le tireur donnera ordre au tireé de payer 51 000 gros à Bruges. Celui-ci refusant de payer, il demandera au tireur de rembourser au donneur ces 51 000 gros ; le cours étant à Bruges de 49 gros pour un florin, l'ordre de remboursement portera donc sur une somme de 1041 florins.²³

Le refus faisait ainsi de la lettre de change un pur instrument de crédit, d'usage relativement aisé, et n'entrant pas en contradiction frontale avec les recommandations ecclésiastiques. Les écarts de cours entre places permettaient d'expliquer l'"intérêt" perçu par le donneur, et de financer les éventuels frais, commissions et coûts de circulation, liés aux différentes étapes de l'opération. En outre, comme à partir d'une place donnée, les temps de circulation, les délais de refus et les usances,²⁴ variaient selon la place choisie pour le refus, le donneur et le tireur disposaient d'un éventail de choix relativement étendu quant à la durée du crédit. Bien sûr, le recours à cet instrument impliquait l'acceptation d'un risque de change, puisque le taux de change "moyen"²⁵ entre deux monnaies pouvait, pour des raisons diverses, varier au cours de l'opération. Il n'en reste pas moins que, dans la mesure où l'Eglise acceptait

20 Voir, par exemple : Favier, 1987, p 284.

21 Dans la plupart des cas, l'*usance* débutait au moment où la lettre était présentée au tireé.

22 Au XV^{ème} siècle, l'entente initiale pour que le tireé refuse de payer reste tacite. Le refus doit apparaître imprévu, lié à des motifs divers, tels que le manque de trésorerie du tireé ou l'absence de crédit du tireur sur la place concernée. Parfois le bénéficiaire "officiellement" lésé se contente d'émettre une nouvelle lettre, prenant acte du refus et donnant ordre au tireur de rembourser le donneur, parfois le refus, constaté devant notaire, donne lieu à la rédaction d'un *protêt*, qui est renvoyé au tireur avec la lettre refusée. Ce n'est qu'au XVI^{ème} siècle, que l'entente initiale fera l'objet d'un accord au grand jour, à travers le *pacte de ricorsa*.

23 Inversement, un donneur brugeois déposant 50 000 gros pour un paiement fictif à Florence, en récupérerait 52 041 en fin de course.

24 On peut remarquer que, même si l'*usance* démarrait généralement au moment où la lettre était présentée au tireé, et n'incluait donc pas les temps de transmission, elle était le plus souvent (plus ou moins) proportionnelle à la distance séparant les deux places. Sans doute cette apparente curiosité logique visait-elle justement à étendre la gamme des durées de crédit.

25 i.e : "au-delà" de l'écart de cours persistant entre deux places.

de ne pas considérer la lettre de change "refusée" comme un prêt à intérêt, l'opportunité était telle, que les hommes d'affaires, en premier lieu italiens, y recoururent massivement à la fin du XV^{ème} et au XVI^{ème} siècles.

En dissimulant le marché des fonds prétables "derrière" le marché des changes, la lettre de change avec pacte de refus offrit à l'Église une possibilité de ne pas perdre la face, et permit du même coup aux HAR de multiplier les opérations de crédit indispensables au développement de leurs activités. Ce lien très étroit, entre l'interdiction ecclésiastique du prêt à intérêt et la lettre de change avec pacte de refus, explique qu'au cours du XVI^{ème} siècle, les pays réformés, au sein desquels cette interdiction tomba en désuétude, se désintéressèrent peu à peu de l'instrument de crédit qu'était la lettre de change, et ne participèrent plus qu'indirectement à ses perfectionnements. Et sans doute est-ce, en partie, parce qu'on put y abandonner plus rapidement la lourdeur des apparences imposées par les traditions ecclésiastiques, qu'au XVII^{ème} siècle, les Provinces Unies, haut lieu de la Réforme, se substituèrent à l'Italie du Nord, zone d'influence privilégiée de l'Église romaine, comme cœur de l'innovation en matière monétaire et financière.

Finalement, sur la base de l'instrument très embryonnaire qu'était le contrat de change, et par d'incessantes améliorations, adaptations et extensions, les HAR parvinrent peu à peu à élaborer un système complexe, cohérent et efficace, de paiement, de change et de crédit, à l'échelle de l'économie-monde occidentale. C'est pourquoi, la lettre de change constitue, pour beaucoup, le symbole de l'ingéniosité et de la créativité des HAR. Pour autant, même en se limitant à la dimension monétaire et financière, bien d'autres innovations de l'époque²⁶ contribuèrent, en repoussant telle ou telle contrainte, à faciliter l'organisation des paiements, de la circulation monétaire et du crédit.

Surtout, la créativité organisationnelle, institutionnelle et technique des HAR, dont la lettre de change constitue un exemple, s'étendit à quantité d'autres domaines que les paiements, le change et le crédit. On assista ainsi à un véritable foisonnement d'institutions visant à regrouper les capitaux et à faire collaborer les hommes, depuis de pures sociétés de personnes à responsabilité illimitée, jusqu'à de pures sociétés de capitaux à part cessibles et à responsabilité limitée.²⁷ Parallèlement, sur la base de techniques très simples héritées de l'Empire Romain, les HAR élaborèrent des outils de gestion des risques de plus en plus perfectionnés, jusqu'à mettre au point, au début du XVI^{ème} siècle, de véritables compagnies d'assurance spécialisées dans la couverture des risques du commerce au loin.²⁸ Dans le domaine de la comptabilité, les progrès furent tout aussi considérables, avec la mise au point des tableaux comptables,²⁹ l'articulation des différents comptes, l'inscription en partie double et l'"invention" du compte pertes et profits. Enfin, on ne saurait évoquer l'ingéniosité et la créativité des HAR sans mentionner l'envergure et le degré de performance (vitesse, volume) des réseaux de collecte et de circulation de l'information qu'ils développèrent, moyennant des investissements considérables.

L'ingéniosité et la créativité, dont firent preuve les HAR pour refuser l'intangibilité des contraintes et adapter la réalité matérielle aux nécessités de l'accumulation, se déployèrent ainsi dans de multiples directions, et portèrent non seulement sur des techniques, des instruments, des organisations ou des institutions, mais aussi sur des comportements, des

26 Changeurs, banques d'écriture, billet "anversois", ventes et achats à terme, foires de paiements...

27 Commandes simples ou à participation, commissions, maisons commerciales ou compagnies familiales, succursales et filiales, sociétés en commandite, sociétés à parts cessibles...

28 La redécouverte du prêt à la grosse aventure, le change maritime, les ventes à terme avec clause d'annulation, le contrat d'assurance "à la florentine", les sociétés d'assurance et de réassurance...

29 Qui consistent à regrouper les opérations par catégorie, au lieu de les inscrire de façon purement chronologique.

règles, des conventions, des valeurs... Alors qu'avec le mouvement humaniste la Renaissance découvrait l'individu et ses potentialités, les hommes d'affaires, mettant leur créativité matérielle et sociale au service exclusif de l'accumulation, "inventaient" l'esprit du capitalisme.

Serge Walery (Aix-Marseille II)
Septembre 2003

OUVRAGES CITÉS

- Michel AGLIETTA, André ORLÉAN (1982). *La violence de la monnaie*. PUF, Paris.
- Michel AGLIETTA, André ORLÉAN (2002). *La monnaie entre violence et confiance*, Odile Jacob, Paris.
- Pierre BOURDIEU (1992). *Réponses*. Seuil, Paris.
- Fernand BRAUDEL (1966). *La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II*. 2 tomes. Armand Colin, Paris. (6^{ème} édition, 1986).
- Fernand BRAUDEL, Ernest LABROUSSE (1977). *Histoire économique et sociale de la France*. 4 tomes. P.U.F. Paris. (Réédition Quadrige, 1993).
- Fernand BRAUDEL (1979). *Civilisation matérielle, économie et capitalisme*. 3 tomes. Armand Colin, Paris.
- Jean DELUMEAU (1967). *La civilisation de la Renaissance*. Arthaud, Peuples et Civilisations, Paris. (Réédition 1984).
- Jean FAVIER (1987). *De l'or et des épices ; naissance de l'homme d'affaires au Moyen Age*. Fayard, Paris.
- Jean-Claude MARGOLIN (1977). *L'avènement des Temps modernes*. PUF, Peuples et Civilisations, Paris.
- Raymond de ROOVER (1953). *L'évolution de la lettre de change (XIV^{ème}-XVIII^{ème} siècles)*. Armand Colin, Paris.